

L'orateur invoque l'exemple de l'Allemagne, où la liberté la plus complète règne dans l'enseignement des universités sans jamais dégrader en sa marche.

Il se prononce contre la centralisation universitaire et demande que l'on crée quatre ou cinq autres universités à côté du centre universitaire parisien.

M. Bert demande en outre que l'on développe le sentiment individuel des élèves et que l'Etat renonce à surveiller les doctrines scientifiques, religieuses et morales. L'orateur rappelle la destitution de M. Renan et déclare que l'Etat ne doit plus prendre de mesures semblables. Il demande que l'on fonde la liberté de l'enseignement au sein des universités qu'il propose de créer, et fait remarquer que l'Autriche nous a précédés dans cette voie.

M. Paul Bert déclare que les universités libres ne seraient que des fabriques de bacheliers se faisant concurrence les unes aux autres. Il ajoute qu'il y avait des universités catholiques et des universités antichrétiennes, ce qui occasionnerait des querelles de parti, et organiserait officiellement la guerre civile des esprits, c'est-à-dire un nouveau pétil social.

L'orateur demande à la commission si elle est disposée à prendre son contre-projet en considération.

M. Laboulaye, rapporteur de la commission, répond qu'un vent de centralisation a passé depuis quelque temps sur l'Allemagne, et qu'un avenir prochain nous dira peut-être ce qu'il adviendra de la liberté de l'enseignement dans ce pays.

Il ajoute que la commission ne demande pas mieux que d'examiner, avec le ministre de l'Instruction publique, la réforme proposée par M. Paul Bert.

L'orateur déclare que le préopinant a tort de craindre la création d'une science orthodoxe.

M. Laboulaye exprime l'opinion que la science ne pourra que gagner à la libre concurrence.

Le rapporteur conclut en priant l'Assemblée de passer à la deuxième délibération. Mgr Dupanloup se dirige vers la tribune. Plusieurs voix crient : A demain !

M. Emile Baugé déclare que la liberté de l'enseignement sera un bienfait pour l'Université elle-même.

L'orateur critique la disposition du projet de loi qui a trait à la collation des grades et exprime la crainte qu'on ne substitue un monopole à celui que l'on veut détruire.

La discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 35.

ORGANISATION DES BUREAUX.

- 1er bureau : M. le général de Changarnier, président, centre droit ; M. Méplais, droite, secrétaire.
- 2e bureau : M. Corne, centre gauche, président ; M. Glaudy, centre gauche, secrétaire.
- 3e bureau : M. de Rémusat, centre gauche, président ; M. Alph. Picart, centre gauche, secrétaire.
- 4e bureau : M. Benoist-d'Azy, droite, président ; M. Colombet, droite, secrétaire.
- 5e bureau : M. Clapier, droite, président ; M. Antonin Lefèvre-Pontalis, secrétaire.
- 6e bureau : M. Carnot, gauche, président ; M. Gaudy, centre gauche, secrétaire.
- 7e bureau : M. d'Agnel, droite, président ; M. le comte d'Harcourt, secrétaire.
- 8e bureau : M. Léon de Malleville, centre gauche, président ; M. Méline, centre gauche, secrétaire.
- 9e bureau : M. Dampierre, centre droit, président ; M. Bigot, secrétaire.
- 10e bureau : M. de Larcy, droite, président ; M. de Lesturgis, droite, secrétaire.
- 11e bureau : M. Saisset, centre droit, président ; M. d'Harcourt, secrétaire.
- 12e bureau : M. Arago, gauche, président ; M. Ganoult, gauche, secrétaire.
- 13e bureau : M. La Roncière Le Nourry, droite, président ; M. Guyon, secrétaire.
- 14e bureau : M. Kolb-Bernard, droite, président ; M. Declère, droite, secrétaire.
- 15e bureau : M. Hambert, gauche, président ; M. Rattier, gauche, secrétaire.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LA PRODUCTION BOUILLEÈRE. — Sur le désir de la Commission parlementaire chargée de procéder à une enquête sur l'état de l'industrie houillère en France, l'administration des travaux publics vient de publier dans le *Journal officiel* d'intéressants renseignements relatifs à la production des combustibles minéraux.

C'est d'abord le tableau par département de la production de ces combustibles pendant l'année 1873 et le premier semestre de l'année 1874 ; puis un second tableau donnant la répartition de cette même production par bassin.

La production totale pour l'année 1873 atteint 174,857,855 quintaux métriques, elle n'est que de 82,993,521 quintaux métriques pour le premier semestre de 1874. Seulement, comme il résulte de l'expérience acquise que l'extraction de l'année entière peut s'obtenir généralement en doublant la production du premier semestre, et en y ajoutant un chiffre compris entre les 5 centièmes et les 9 centièmes de cette même production, on aurait tort de supposer, d'après ce dernier chiffre, que la quantité obtenue en 1873 ne sera pas atteinte en 1874. Tout doit faire supposer qu'elle sera bien plutôt dépassée.

Les produits des exploitations sont divisés en six catégories, à la tête desquelles, en 1873, se trouve la houille grasse à longue flamme pour 93 millions de quintaux métriques. Viennent ensuite la houille maigre à longue flamme, et la houille dure à courte flamme, chacune pour 30 millions, l'antracite donne 11 millions, la houille grasse menue, 3 millions, et enfin la lignite seulement un peu plus de 4 millions et demi.

Le bassin houiller le plus important est toujours et de beaucoup celui de Valenciennes ; à lui seul il a produit, en 1873, plus de 61 millions de quintaux. Le bassin de la Loire vient au second rang, avec 38 millions. Aiais a fourni près de 17 millions, et Commeny un peu plus de 11. Le Creuzot et Blanzay atteignent à peine 9 millions, tandis qu'Aubin est tout près de donner déjà 7 millions.

Au-dessous de ces grands bassins, nous voyons figurer une série de 10 bassins secondaires produisant annuellement entre 1 et 4 millions de quintaux métriques. Ce sont, en suivant l'ordre d'importance de leur production, les bassins d'Ahun (Creuse), d'Aix, de Graissessac, de Carmaux, de Saint-Eloy (Puy-de-Dôme), de Rouchamp, de Brassac, d'Énac, de Decize et du Maine.

L'administration compte enfin 50 bassins de troisième ordre, dans lesquels la production annuelle est notablement inférieure à 1 million de quintaux métriques. De ce nombre, quinze seulement oscillent entre 100,000 quintaux et 1 million ; tout le reste donne moins de 100,000 quintaux par an, et il est jusqu'à 10 bassins qui ne fournissent point par an 10,000 quintaux.

La France tout entière aurait un immense avantage à ce que le capital, au lieu d'émigrer à l'étranger et de se consacrer à de simples jeux de bourse, prît à extraire toutes les richesses métallurgiques qui se cachent encore dans les profondeurs de notre territoire.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

La chambre des représentants belges a entendu hier les développements de la proposition de MM. Leclère et de Baest, qui a pour but d'interdire au-delà du dixième degré de parenté la succession *ab intestat*, admise jusqu'au douzième degré par la législation actuelle. A la demande de M. le ministre des finances, l'assemblée a résolu d'attendre l'impression des développements avant de se prononcer sur la prise en considération.

On annonce un nouveau congrès de Duobois, à Namur. Ces futurs héritiers de l'industriel de la Compagnie des Inles se sont constitués en société et même ont fondé, pour la défense de leurs intérêts, un journal qui en est à son quatrième numéro. Ce journal nous apprend qu'en fait d'héritiers, il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus ; beaucoup se croient Dubois qui ne le sont guère.

Un des descendants du fameux Jacques de Vedin a donné hier, dans une salle de l'hôtel-de-ville de Namur, une conférence où tous les faits relatifs à la succession Dubois ont été exposés.

La réunion qui a eu lieu samedi au salon du *Café de l'Europe*, en vue de la création d'une bourse à Tournai, n'était pas très nombreuse, bien que les banques de Tournai, de Leuz et de Péruwez y fussent représentées. — On a décidé une seconde réunion qui aura lieu lundi 7 décembre au même local pour la nomination d'un comité.

Pendant la nuit de lundi et mardi, des malfaiteurs se sont introduits par la fenêtre dans la chambre à coucher de Hubert Berremans, cabaretier au hameau du petit Courtrai (Mouscron). Ils ont fracturé la serrure d'un coffre, contenant des objets d'habillement qui lui ont visités vainement l'argent en avait été retiré quelques heures auparavant par la servante du cabaretier.

Les auteurs de cette audacieuse tentative de vol sont des sujets français qui ont été arrêtés la nuit même par la gendarmerie de Mouscron.

Plus de 680 émigrants venant de l'Allemagne et de la Pologne russe se rendent, en Amérique, par le steamer *Vaderland*, sont arrivés à Aavers.

Tout le personnel de la Société Linière du quai Saint Léonard, à Liège, a été vivement impressionné par un malheur arrivé dans cet établissement.

Un certain nombre des 1,300 ouvriers et ouvrières que compte cette fabrique ont l'habitude de dîner à l'établissement. C'est ce repas que venait de terminer joyeusement, en compagnie de ses amis de travail, une jeune ouvrière, la nommée Marie Vandevanden, âgée de 14 ans, lorsque la cloche vint à une heure annoncer la reprise du travail.

Cette jeune ouvrière, trompant la surveillance des gardiens et enfreignant les ordres réglementaires de l'établissement, se glissa furtivement dans la caisse de l'ascenseur au moment où celui-ci venait d'être mis en mouvement pour la reprise du travail.

Pendant l'ascension, la malheureuse eut la pensée plus imprudente encore de se pencher au dehors et se fit prendre la tête entre le bord de la caisse où elle se trouvait et une traverse de la cage qu'elle n'avait pas aperçue.

Au moment d'arrêt de la courroie, on accourut à son secours, mais il était déjà trop tard. Les deux médecins appelés immédiatement sur les lieux n'ont pu que constater le décès de la victime. Ils ont déclaré que la mort avait instantané.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Il résulte d'un rapport publié par la direction de la Caisse d'épargne de Roubaix que le nombre des livrets en circulation à la fin de l'année dernière était de 7503 dont 1346 avaient été ouverts dans le cours de 1873.

Ces 1346 livrets se divisent ainsi : livrets appartenant à des ouvriers 565 ; à des domestiques, 84 ; à des employés, 74 ; puis viennent les professions diverses (247), les mineurs 374 et enfin les sociétés de secours mutuels (2).

Pour 4486 livrets, la moyenne des crédits est de 165 fr. 57 ; cette moyenne s'élève à 580.74 pour 1226 livrets, à

926,99 pour les 1320 suivants. Vient ensuite les livrets au-dessus de 1,000 fr. : 466 représentent une moyenne de 1,027 fr. 32 et appartenant à des sociétés de secours mutuels ont un crédit moyen de 1,165 fr. 50, soit une moyenne de 2,329.40.

Le total des sommes dues aux déposants le 31 décembre 1873 était de 3,471,216 fr. 69.

Voici, du reste, un tableau très intéressant du nombre des livrets en circulation et des soldes dus aux déposants le 31 décembre de chaque année depuis la fondation de notre caisse d'épargne.

ANNÉES	LIVRETS	SOLDES
		fr. c.
1843	466	107,023 70
1844	688	286,343 24
1845	985	449,330 34
1846	1077	515,237 36
1847	1040	562,471 55
1848	1028	72,795 34
1849	1100	188,136 82
1850	4096	421,959 64
1851	1229	501,965 68
1852	1667	801,291 86
1853	1956	938,456 22
1854	2051	860,292 03
1855	2076	812,650 39
1856	2467	943,591 92
1857	2791	1,119,522 99
1858	3089	1,306,659 20
1859	3509	1,502,042 40
1860	3851	1,676,572 23
1861	4066	1,733,893 31
1862	4272	1,841,077 84
1863	4801	2,024,821 38
1864	5249	2,123,945 05
1865	5516	2,312,484 02
1866	5721	2,405,216 18
1867	5745	2,432,351 91
1868	6327	2,793,336 47
1869	7144	3,276,508 48
1870	7191	3,113,275 24
1871	7019	2,938,874 08
1872	7058	3,011,406 81
1873	7503	3,471,216 69

On lit dans le Temps :

Un certain nombre de souscripteurs de la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, représentant 190 titres, se sont adressés à la justice pour demander l'annulation de leur souscription, en se fondant sur ce qu'ils auraient été trompés par les prospectus qui annonçaient un réseau de 408 kilomètres, alors qu'il n'atteignait pas ce chiffre au moment de l'émission.

Il est vrai que le gouvernement refusa la déclaration d'utilité publique pour trois chemins concédés par les Conseils généraux : fait imprévu et qui avait momentanément amoindri le réseau de 88 kilomètres ; mais depuis lors les embranchements contestés ont été restitués, et le réseau actuel représente 1,055 kilomètres. La bonne foi de la Compagnie était d'ailleurs entière, le jugement et l'arrêt le reconnaissent.

En conséquence, la Cour de Paris a déclaré la demande en nullité de ses souscriptions mal fondée, et a condamné les appelants aux dépens.

Le 12e tirage de l'emprunt de la ville de Lille 1868 a eu lieu le 1er décembre 1874.

Les 174 obligations sorties ont droit, outre le remboursement, à 10 fr. 50 d'intérêt, impôt déduit.

Le 1er décembre a eu lieu le onzième tirage de l'emprunt municipal d'Auvers dont le département du Nord possède aussi grand nombre de titres.

Le numéro 11,265 gagne 20,000 fr. Le numéro 25,414 gagne 1,000 fr.

Les numéros 59,450 — 66,381 — 689 — 40,759 — 56,279 chacun 500 francs.

Les numéros 58,515 — 37,509 — 47,636 — 21,796 — 32,138 — 64,280 — 1,235 — 66,051 — 11,678 — 36,273 — 5,482 — 38,995 — 43,133 — 61,165 — 5,642 — 72,048 — 71,259 — 59,410 — 54,773 — 3,002, chacun 200 francs.

Quatre mauvais sujets, âgés de 18 à 20 ans, faisaient du tapage dans les rues de Tourcoing, lorsqu'un agent voulant les faire taire, ils se ruèrent sur lui et lui donnèrent une volée de coups. Aux cris de l'agent, plusieurs de ses collègues accoururent, et parvinrent à arrêter les quatre individus.

Un jeune cardeur, Jules Dujardin, âgé de 13 ans, travaillant chez M. D..., à Tourcoing, en voulant découvrir un des rouleaux, eut deux doigts de la main gauche broyés.

La police de Tourcoing a arrêté le nommé Henri Wyses, pour infraction à son arrêté d'expulsion.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la lutte où le boucher François Bilet, l'hercule de l'Abattoir de Lille, terrassa, au Cirque Cottrelly-Stieron, l'homme Canon, comme il avait déjà vaincu tant d'autres lutteurs.

Nous apprenons que les nombreux amis de M. François Bilet se sont cotisés pour faire frapper une magnifique médaille d'or qui lui a été offerte mercredi soir, à Lille, au *Café de Bruxelles*. La médaille porte sur la face la tête de la République, sur le revers les mots : *A François Bilet, et en exergue : Proclamé l'hercule du Nord*.

M. François Bilet est décidé, nous dit-on, à ne plus prendre part désormais à aucune lutte. (*Echo du Nord*.)

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 décembre. — Fuchérie Decollignies, rue de Tourcoing. — Marie Habbelluck, au Pile. — Stéphanie Destré, rue de la Barbe d'Or. — Henriette Frère, rue Vaucanson. — François Viégo, rue de la Guinguette. — Charles Buisine, rue de l'Espérance. — Victor Masson, rue du Pile. — Marie Genraux, rue de Fontenoy. — Florias Bossut, rue des Longues-Haies. — Victor Veighote, rue St-Joseph.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 décembre. — Auguste Mercier, 45 ans, propriétaire, qui de Watrellos. — Louis Gosman, 1 mois, rue des Récollets. — Léonard Delmotte, 68 ans, journalier, aux Petites Sœurs. — Alfred Trentesaux, 23 ans, photographe, rue Neuve. — Henriette Letebvre, 76 ans, ménagère, chemin de la Maquellerie. — Sophie Vandenaebels, 47 ans, cabaretière, rue de l'Espérance. — Beaumont, présenté sans vie, rue de l'Espérance. — Marie Penael, 10 mois, rue Notre-Dame. — Emilie Merckaert, 2 ans, rue du Luxembourg. — Elise Gion, 2 jours, rue des Longues-Haies.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille MERCIER-BROUWAEYS, qui, par oubli, n'aurait pas reçu le lettre de faire part du décès de Mademoiselle AUGUSTINE MERCIER, décédée à Roubaix, le 3 décembre 1874, dans sa 46e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et servir solennels qui auront lieu le samedi 6 décembre 1874, à 9 heures 1/2, en l'église St-Martin.

Les vigiles seront chantées le même jour à 4 heures 1/4.

L'assemblée à la maison mortuaire, Q de Watrellos, 25.

Nous sommes informés que le grand cirque des variétés de la femme à deux têtes dont MM. J. P. Smits et C. sont directeurs, arrivera samedi 5 novembre à Roubaix pour y donner plusieurs représentations, les jours suivants.

Les comptes rendus des journaux villes où est passé cet établissement coïncident les succès qu'il a remportés non seulement par l'exhibition de Millie-Christine, mais aussi par l'adresse des artistes qui composent cette troupe, qui est indubitablement une des meilleures qui voyagent.

Millie-Christine, d'après les rapports l'examen médical que M. le préfet de police de la Seine avait ordonné lors de la présence de ce sujet intéressant à Paris, nous avons donc pu constater que le phénomène est bien réel, et que Millie-Christine, quoiqu'ayant deux têtes séparées, quatre bras quatre jambes, n'est positivement qu'une seule et même personne.

Faits Divers

L'Univers annonce qu'en a célébré dans la chapelle de la nonciature, le mariage de Mlle Agnès Veuillot, avec M. Edouard Pierron, chef de bataillon au 130e de ligne. La bénédiction nuptiale a été donnée à l'époux par S. E. M. l'archevêque de Paris, apostolique du Saint-Siège, qui a prononcé une allocution.

D'après le *Figaro* et d'autres journaux, une quarantaine d'élèves de quatrième année, sur 500 environ, que doit en compter la Faculté de Paris, étaient fait inscrire pour le cours de M. Chaffard et sont entrés à l'école.

Lorsque M. Chaffard a pénétré dans l'amphithéâtre, un seul des assistants a applaudi, et quelques-uns ont fait entendre l'honorable professeur a pris alors la parole ; mais à peine avait-il prononcé une première phrase, tout entière relative à ses leçons, que vingt-sept élèves, dont deux portaient très ostensiblement à la boutonnière le cordon rouge de la Légion d'Honneur, se sont levés et ont quitté la salle un à un, saluant le professeur en passant devant lui.

M. Chaffard a paru en ce moment très ému, ses mains tremblaient.

Cet homme énergique, qui, dit le *Figaro*, tenait, il y a trois semaines, fièrement tête à l'orage, éprouva une grande douleur en voyant devant lui ces dix auditeurs, au lieu des 300 élèves qu'il avait l'année dernière. Il n'en continua pas moins sa leçon, mais d'une voix brève et saccadée.

On lit dans le *Figaro* :

Hier a été célébré, à l'église des Missions Étrangères, rue du Bac, la messe d'adieu que j'ai annoncée.

Rien de plus touchant que cette cérémonie, à laquelle j'ai assisté.

C'est le propre calice de Mgr Borie, martyrisé en Chine, qui a servi.

A l'issue de la cérémonie, le supérieur du séminaire a prononcé un discours d'adieu très ému ; la voix de l'orateur tremblait, et il y avait peu de personnes qui n'eussent les larmes aux yeux dans l'assistance.

Après cette allocution les six missionnaires qui allaient partir se sont placés sur les degrés de l'autel, faisant face à la nef ; chaque prêtre, alors, est venu se prosterner devant eux et les a embrassés.

NN SS. Guillemin, évêque de Canton Varroilles, évêque de Mandchourie, et Jolivet, évêque de Natal, étaient présents.

A sept heures, après un dîner rapide, les six missionnaires se sont rendus ensemble au chemin de fer de Lyon pour gagner Marseille, d'où ils partiront pour les Indes, le Cambodge et la Chine.

LA SALLE DES MARTYRS. — Nous avons voulu visiter hier, à l'issue de cette cérémonie, la Salle des Martyrs du séminaire des Missions Étrangères, dont un jeune prêtre, peut-être un martyr de l'avenir, nous a fait les honneurs.

Cette salle renferme les ossements d'évêques et de prêtres de la congrégation, martyrisés pour la foi, les objets leur ayant appartenu et leurs instruments de torture.

Au mur sont appendus des tableaux chinois aux couleurs violentes, peints par les indigènes, et souvent sur l'ordre des mandarins qui ont présidé aux supplices.

Ainsi nous avons remarqué celui qui représente le supplice de Mgr Borie, vicaire apostolique du Tong-King, décapité en 1862, dont le calice avait servi à la messe.

La victime est nue jusqu'à la ceinture ; à ses côtés est le bourreau, tenant à la main son sabre dégouttant de sang. Il avait dû s'y prendre à deux fois pour tuer le malheureux évêque.

D'autres tableaux figurent le supplice de la strangulation.

En Chine, on supplie à lieu avec des raffinements inouïs de cruauté.

Le patient est étendu sur une natte, une corde enroulée autour du cou ; trois soldats se tiennent de chaque côté du patient et tirent en cadence.

Les supplices qui nous a le plus frappé est celui de M. Venard.

M. Venard fut couché sur une natte recouverte de son tapis d'autel, et quatre bourreaux le coupèrent morceau par morceau en commençant par les phalanges des pieds et des mains.

Tous les membres coupés (et les bourreaux prolongèrent le supplice pendant trois heures), les Chinois firent par ouvrir

Un conseil de Paris a été tenu le 1er décembre dernier, sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique, pour discuter le projet de loi relatif à la suppression de la faculté de médecine de Paris.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le projet de loi tend à supprimer la faculté de médecine de Paris, et à transférer les cours de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg.